



Quelle sont les droit degarde alterner

Par **ylovelouloutte**, le **07/12/2009** à **22:13**

Bonjour,

voilà j'ai un soucis celà fait 6 ans que je vie avec macopine nous ne sommes pas declaree e nconcubin ni marie ni pacese rien juste comme ca nos avons enssemble un enfants il va avoir 2 ans le 31 decembre du jour au lendemain ma copine m'a dit clairement c'est fini entre nous on ce quitte meme pas dem otif comme ca elel ne veut plus elel veut vivre sa vie du coup elle m'a demander une garde complete de notre fils qui pour moi n'est pas possible j'ai refuser je lui est dit une garde alterne ok elle n'a pas voulue du jour au lendemain elle a signer le dossier et cocher la case accepte de la garde partager aujourd'hui elle me fait des menaces elel ne veut plus de la garde alterner mais la garde complete eceque elle a le droit de changer d'avis... pour les fetes de noel le 24 et 25 elle ne veut pas me le donner elle le veut pour les fetes et moi rien que puije faire svp elle m'a dit nn parceque tu va le faire dormir chez tes parents et sortir et je lui est dit et toi tu va faire quoi ben pareil mais je te laisse pas dites moi svp quelle sont les droit de chaqun le tant que tous soit passer au tribunal dites moi si elle peut changer d'avis pour la garde comment cela ce passeras je vous remercie c'est assez urgent

Par **Marion2**, le **07/12/2009** à **23:16**

Bonsoir,

Tout d'abord, merci de faire un effort pour écrire correctement, difficile de vous lire...

[citation]elle a signer le dossier et cocher la case accepte de la garde partager [/citation]

Etes-vous passés tous les deux devant le Juge aux Affaires Familiales ?

Par **ylovelouloutte**, le **08/12/2009 à 19:47**

bsr non pas encore c'est elle qui a fait la demande de garde partage et donc moi le defendeur

j'attend tjr une reponce du jaf elle m'a dit quelle a bien deposer le dossier

ce qui me parrait assez long quand meme vue que nous sommes tjr pas passer

au jaf je ne sais pas comment faire pour pouvoir moi aussi avoir mon fils

pour les fetes de noel comme dit elle ne veut pas que je le prenne

que pûis je faire merci bcp

Par **Marion2**, le **08/12/2009 à 19:53**

Bonsoir,

Quand a t'elle déposé le dossier ?

Par **ylovelouloutte**, le **08/12/2009 à 21:23**

celà va faire presque trois semaine déjà

dites moi que puis je faire

Par **Marion2**, le **08/12/2009 à 21:51**

Si le dossier a été déposé il y a 3 semaines, il est tout-à-fait normal que vous n'ayiez pas encore de nouvelles du JAF.

Tout dépend des tribunaux, mais en principe, il faut attendre plusieurs mois avant de recevoir la convocation.

En revanche, dans la mesure où vous avez reconnu votre enfant, votre ex-compagne n'a absolument pas le droit de vous empêcher de le voir.

Je vous conseille donc d'aller à la gendarmerie et de déposer une main-courante en expliquant votre situation.

Bon courage.

Par **ylovelouloutte**, le **09/12/2009** à **20:02**

je vous remercie mille fois de votre réponse marion

je ne savais pas que je pouvais faire appel à la gendarmerie

je vous remercie mille fois

je vous tiens au courant pour le reste à venir

merci bcp